



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

« **ITEKA** » association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n° 530/0273 du 10 Novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550.029 du 6 février 1991

Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H.)

COMMUNIQUE

La Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA » est préoccupée par les conditions actuelles de détention dans les prisons du Burundi où le taux de mortalité a dépassé le seuil d'alerte. Les sérieux problèmes d'approvisionnement en vivres et de fournitures en médicaments auxquels est actuellement confrontée l'administration pénitentiaire font craindre une aggravation de la situation qui interpelle la Ligue ITEKA et tous les intervenants nationaux et internationaux concernés et intéressés par cette question, au premier rang desquels les pouvoirs publics burundais.

Dans le cadre de sa mission de défense des droits de l'Homme, la Ligue ITEKA effectue régulièrement des visites dans les prisons et maisons d'arrêt du Burundi. Depuis décembre 1997, la Ligue ITEKA a poussé ses enquêtes dans les prisons de Bujumbura, Gitega, Ngozi et Muyinga. Du 1er janvier au 22 avril 1998, 53 morts étaient recensés dans la prison de Muyinga pour 504 prisonniers au total, soit 10 % des effectifs. Du 1er janvier au 20 avril 1998, on recensait 229 morts dans la prison de Ngozi pour une population de 2400 prisonniers, ce qui laisse craindre qu'à ce rythme, le taux de mortalité frise à la fin de l'année les 30 % de la population de cette prison. L'an dernier, cette prison avait enregistré 451 décès. Tous ces décès sont causés par les maladies qu'entraînent irrémédiablement la surpopulation de ces prisons, l'inadaptation de leurs services de santé et la pauvreté calorique extrême des rations alimentaires.

Actuellement, les difficultés économiques inextricables auxquelles est confronté le Burundi, surtout depuis l'embargo, menacent ces prisons de tomber sous peu en rupture de vivres et de médicaments, ce qui risque d'entraîner un taux de mortalité plus élevée.

Cette situation survient au moment où, parallèlement, la justice doit faire face à son devoir de traduire et condamner les auteurs et complices des nombreuses violations de droits de l'Homme perpétrés au Burundi depuis octobre 1993. Il faut se rendre à l'évidence que le travail d'une Justice burundaise efficace ne pourrait entraîner, parallèlement et paradoxalement, qu'une surpopulation encore plus grave des lieux de détention carcérale, du fait que la capacité totale d'accueil des prisons burundaises est probablement largement inférieure au nombre de personnes qui pourraient être détenues pour leurs crimes.

Considérant ces faits, la Ligue ITEKA recommande:

1. aux pouvoirs publics

- de redoubler d'efforts pour prévenir et/ou mettre fin aux détentions abusives, illégales et arbitraires qui restent encore trop importantes; à cette occasion, la Ligue ITEKA se réjouit des inspections officielles de prisons et du mouvement de libérations conditionnelles en cours qui tentent de répondre à ce souci mais qui restent encore insuffisantes;
- d'exercer davantage de contrôle sur les corps de police qui sont responsables des abus dans la procédure pénale et qui grossissent inutilement les lieux de détention carcérale. En permettant aux avocats d'intervenir dès la phase préjudiciaire de la procédure pénale les abus diminueraient;
- d'adapter le cadre légal et réglementaire au contexte en envisageant pour les peines à prononcer d'autres alternatives à la servitude pénale selon les infractions commises;
- de renforcer substantiellement la marge actuelle d'autonomie de gestion de l'administration pénitentiaire en développant la capacité technique, matérielle et financière des prisons d'une part et la capacité professionnelle des prisonniers d'autre part de prendre en charge une part de plus en plus grande de leurs besoins alimentaires, médicaux et familiaux;

2. aux autres intervenants nationaux et internationaux

- d'apporter à titre provisoire une aide alimentaire et médicale immédiate et sans discrimination aux prisons burundaises qui accompagnerait les mesures publiques de contrôle des détentions préventives et de mise en œuvre de politiques visant à mettre fin à terme à la dépendance des prisons vis-à-vis de l'aide publique aussi bien nationale qu'étrangère;
- d'appuyer toutes les initiatives qui tendraient à améliorer les conditions de détention dans les prisons, notamment les inspections dans les prisons et les corps de police et la dotation des prisons en ressources humaines, matérielles et financières qui leur permettraient d'acquérir une plus grande autonomie vis-à-vis des ressources de l'État, dont la tendance est de décroître, et de l'extérieur;
- d'apporter un appui massif au bon fonctionnement de la Justice, notamment pour permettre l'accélération des procédures judiciaires et, le cas échéant, le raccourcissement des délais de détention préventive; d'engager ou de redoubler d'intensité dans la campagne contre l'embargo qui ne décharge pas l'État burundais de sa responsabilité première mais qui le prive cruellement des ressources pour faire face aux problèmes de l'administration pénitentiaire. Si ceux-ci étaient sans doute chronique depuis cinq ans, il est clair qu'ils ont manifestement empiré depuis le blocus économique imposé le 31 juillet 1996.

Fait à Bujumbura, le 16 mai 1998

Pour la Ligue ITEKA asbl

